

Notre engagement

☸ SIMPLICITÉ

Une navigation simple et intuitive sur tous vos appareils, hors ligne ou connectés.

☸ SÉCURITÉ

Une solution qui sécurise vos pratiques (en lien avec le registre phytosanitaire) et vos données (sauvegarde automatique).

☸ ACCOMPAGNEMENT

Une équipe de conseillers sur le terrain qui vous accompagne et vous suit au quotidien dans la gestion de votre exploitation.

☸ PERFORMANCE

Cartographie, interventions, OAD, liaison console-tracteur... Toutes vos données centralisées au même endroit et accessibles à tout moment pour vous faire gagner du temps au quotidien.



Et vous, pourquoi avoir choisi MesParcelles ?

«Avant, nous utilisions un logiciel compliqué, peu fonctionnel et sans assistance de proximité. On nous a conseillé MesParcelles et nous avons été convaincus. Le prix est intéressant et l'outil très facile à utiliser au quotidien. La plateforme est très complète et nous fait gagner du temps. Depuis que nous nous y sommes mis, la gestion de notre exploitation est plus simple et plus rapide. En plus, cela permet d'être en conformité avec la réglementation ! »

Pierre, agriculteur à Saint Cyprien (66)

PROagri
mesparcelles
l'accélérateur de performance



N°1
du marché



40 000
utilisateurs



800
conseillers MesParcelles



10 000
prestations plan de fumure,
cahiers d'épandage et
traçabilité phytosanitaire



30 000
déclarations PAC

Contact auprès de votre **conseiller** ou du
Centre de Services MesParcelles :

Centre de Services MesParcelles

Tél. : 02 23 05 10 44

Mail : mesparcelles@bretagne.chambagri.fr

www.mesparcelles.fr

www.mesparcelles.fr

 **EILYPS**
CONSEIL • EXPERTISE • ÉLEVAGE

 **innOval**

 **AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

PROagri
mesparcelles
l'accélérateur de performance

SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Une plateforme de
services
tout en un
pensée avec vous
pour **votre**
exploitation



www.mesparcelles.fr

 **EILYPS**
CONSEIL • EXPERTISE • ÉLEVAGE

 **innOval**

 **AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

**Confort, sécurité, simplicité...
gagnez du temps au quotidien**



Gérer la traçabilité de vos productions

Gestion parcellaire cartographique

Gestion de la fertilisation

- Agronomique (plan de fumure NPK)
- Réglementaire (conformité Directive Nitrates)

Gestion phytosanitaire*

- Conseil annuel morte-saison et conseil au champ
- Réglementaire (contrôles phytosanitaires)
- OAD Prévention des maladies (OPTIPROTECT)

Traçabilité automatique*

Identification des produits et suivi des interventions sur smartphone



Suivre vos indicateurs environnementaux

Suivi des mesures agro environnementales

Indicateurs environnementaux (IFT, vérification des 170 unités d'Azote directive nitrate)



Faciliter vos audits de certifications environnementales

Suivi des indicateurs et gestion de la certification HVE, Bio, GlobalG.A.P., TerraVitis



Piloter votre performance économique

Suivi des performances technico-économiques (marge brute et semi-directe, gestion des stocks)

Suivi des cotations avec MesMarchés



Anticiper votre déclaration PAC

Aide à la déclaration PAC et export vers TéléPAC



Connectez toutes vos données d'exploitation

- Interconnexion console tracteur
- Dispositif de traçabilité automatique
- Imagerie satellite et drone
- Outils d'Aide à la Décision (OAD)

Rejoignez la communauté



Un abonnement annuel adapté à vos besoins

- Un service qui s'adapte à tous les types d'exploitation (grandes cultures, élevage, viticulture, arboriculture...)
- Une utilisation en toute liberté, en autonomie ou accompagné par votre conseiller
- Des lettres d'information régulières pour vous accompagner et vous conseiller

Toutes les données de votre exploitation à portée de main

- Vos données disponibles sur ordinateur, smartphone et tablette
- Des mises à jour automatiques

Un accompagnement sur-mesure

- Des formations individuelles ou collectives pour une appropriation optimale de toutes les fonctionnalités
- Une assistance téléphonique personnalisée
- Possibilité de prise en main à distance par votre conseiller local

* Les Chambres d'agriculture réalisant du conseil phytosanitaire sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant.